

Initiatives parlementaires

Mais non, pour s'attaquer aux plus démunis de notre société, le temps presse pour le gouvernement libéral. On attaque ceux qui auraient besoin d'emploi; mais on propose des mesures, des études et on suggère à ces gens d'attendre le résultat de ces études. Pour les emplois, un discours; pour les coupures, un autre.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1345)

[Français]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose que le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (rapports), soit lu pour la deuxième fois et déferé à un comité.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre le projet de loi C-207 et d'en recommander l'adoption à mes collègues.

Ce projet de loi a pour but d'amender la Loi sur le vérificateur général du Canada afin de lui permettre de déposer ses rapports à la Chambre dès que la rédaction est terminée et quand il ou elle le jugera à propos.

Ce projet de loi, j'en assume la paternité par adoption, parce qu'il y a bien d'autres députés de cette Chambre qui ont pensé à cette initiative et il y a eu d'autres collègues antérieurement dans d'autres Parlements qui ont essayé de faire adopter une mesure semblable, en des circonstances peut-être différentes de celles d'aujourd'hui.

L'initiative parlementaire a reçu l'aval de presque tous les anciens présidents des Comités des comptes publics depuis 15 ou 16 années. Il a fait l'objet de plusieurs recommandations de la part de comités parlementaires, tel le Comité des comptes publics, de comités sénatoriaux, tel le Comité des finances nationales, et j'ai également reçu l'appui, et j'en suis fier, du vérificateur général du Canada, M. Desautels, qui me transmettait dans sa lettre son appui le 22 mars dernier, lettre de trois pages que je serai prêt à partager avec mes collègues de cette Chambre s'ils sont intéressés.

Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement du Canada, un officier de cette Chambre. C'est une personne qui occupe un poste fort important. Il doit s'assurer et il est chargé d'examiner les dépenses autorisées par cette Chambre afin de nous donner l'assurance que les dépenses ont été faites de façon efficiente et efficace, et qu'elles répondent évidemment aux objectifs déterminés.

Ainsi, le rapport du vérificateur général du Canada qui est déposé en ce moment annuellement—les députés le connaissent, c'est une brique d'à peu près 750 pages—est très important pour nous afin que nous puissions évaluer la gestion opérationnelle et stratégique du gouvernement. Ce rapport fournit des éléments essentiels devant permettre aux parlementaires et au gouvernement de mieux juger de la pertinence d'un programme, de corri-

ger de mauvaises pratiques administratives dans un délai raisonnable.

À l'heure actuelle, le vérificateur général du Canada est tenu de déposer son rapport avant le 31 décembre de l'année. Or, l'évaluation contenue dans le rapport porte sur l'année fiscale se terminant le 31 mars précédent. Comme l'évaluation d'un ministère ou d'une agence peut prendre jusqu'à deux ans, ceci veut dire que les informations contenues dans le rapport annuel du vérificateur général du Canada datent parfois de plus de trois ans. Ceci, à mon avis, entrave le travail de cette Chambre dans sa volonté de rendre le gouvernement et l'administration imputables auprès des Canadiens et des Canadiennes. L'information n'est souvent pas d'actualité et encore bien moins pertinente.

En effet, il s'en trouve à l'occasion et après tant d'années que des fonctionnaires responsables des dossiers évalués ont été transférés et qu'une personne qui occupe le poste de gestionnaire au moment où l'examen se fait par le Comité des comptes publics n'a aucune idée ou n'était pas là ou enfin se lave les mains de ce qui est arrivé et ce qui a fait l'objet de l'étude du vérificateur général du Canada.

Bien sûr, il est possible que le ministère ait changé de direction depuis l'évaluation, puisque le ministère est informé durant l'évaluation par le vérificateur général du Canada, participe même à cet examen et est invité par le vérificateur général du Canada à soumettre une raison ou des explications pour le commentaire qui se fait dans le rapport annuel du vérificateur général.

• (1150)

Par contre, ce n'est généralement qu'après que le vérificateur général du Canada ait déposé son rapport en Chambre que nous, parlementaires, sommes informés que des pressions se font sur les ministères ou sur les agences pour apporter les correctifs nécessaires pour modifier ou faire changer ces pratiques administratives qui sont jugées mauvaises.

Ces retards coûtent des milliards de dollars aux contribuables. Les exemples sont nombreux; je vais en donner quelques-uns. Dans son évaluation du programme pour les aînés, tel que décrit au chapitre 18 du dernier rapport, le vérificateur général du Canada fait état d'importantes lacunes dans la gestion du Régime de pensions du Canada. Par exemple, des pensions étaient versées à des bénéficiaires décédés. Les systèmes et les procédés ne suffisaient pas à détecter, contrôler et recouvrer ces plus-payés.

Le vérificateur estime de 120 millions à 220 millions de dollars les sommes versées en trop. Si la loi le lui avait permis, le vérificateur aurait pu déposer son rapport quatre mois plus tôt, ce qui aurait ainsi contribué à épargner une bonne part des centaines de millions de dollars perdus.

Les dividendes payés à des sociétés canadiennes par des sociétés affiliées étrangères ont privé les coffres de l'État d'une centaine de millions de dollars. Je n'exagère pas; quand je dis «des centaines», c'est vrai. Il s'agit de près de 400 millions de dollars qui ont été perdus.

Le Comité des comptes publics a déposé, avant la convocation de l'élection générale de 1993, un rapport substantif contenant des mesures visant à corriger ces pratiques coûteuses pour l'État. N'eût été du délai encouru entre le moment de l'évaluation et le dépôt du rapport, le comité aurait eu le temps d'exiger du ministère des Finances, et ce, avant le déclenchement des élections,